

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D362024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/05/2024

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence –
M RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
Mme ROBIN Pascale, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde,

Arrivé en cours : M. NILLOON Christophe arrivé à la 5^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES INVESTISSEMENTS
STRUCURANTS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : SALLE A VOCATION
CULTURELLE ET MUSICALE**

Monsieur le Maire présente une estimation financière des travaux de construction d'une salle à vocation culturelle et musicale, en continuité du Pôle Culturel de la Paix.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des investissements structurants auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel :

Désignation	Montant HT
Montant des honoraires :	60 000.00 €
Montant des travaux :	492 500.00 €
Conseil Départemental (investissements structurants) (15%)	82 875.00€
Fonds propres	469 625.00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240524-D362024-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des investissements structurants auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 28 mai 2024

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX